



## Résiliation de bail pour une location

Par **mec67**, le **19/05/2011** à **11:10**

Bonjour,

Nous souhaitons quitter notre location pour septembre.

Ma question : pouvons-nous poser notre préavis en milieu de mois par exemple le 15.06 pour rendre les clés le 15.09 ?

ou devons-nous résilier le bail en mois complet ?

Merci pour votre réponse

bonne journée

MEve

Par **Domil**, le **19/05/2011** à **14:26**

Vous pouvez résilier à tout moment, c'est de jour à jour. Sauf indication contraire dans le congé pour faire partir le préavis plus tard, le préavis commence le jour de réception de la LRAR ou acte d'huissier par le bailleur (et non la première présentation)

Donc en envoyant le congé le 15/06, il n'est pas possible que le bail s'arrête le 15/09 (mais vous pouvez rendre les clés quand vous le voulez)